

PROJET D'ETABLISSEMENT

Multi-accueil « l'île aux enfants »



Introduction :

Le présent projet a pour but d'exposer notre conception des missions d'une structure multi-accueil, d'expliquer quels en sont les fondements et d'expliquer les interventions menées et prestations proposées.

Il décline les grands principes de notre accompagnement des enfants et de leurs parents en fonction de leurs besoins respectifs identifiés.

Il situe chaque acteur dans ses rôles dont l'objectif commun est l'épanouissement du jeune enfant.

Il se structure dans le cadre de ses missions et s'intègre dans le dispositif d'accueil petite enfance de la caisse d'allocations familiales.

1/ PROJET EDUCATIF

Les enfants sont pleins de ressources, ils nous témoignent chaque jour de leurs compétences à se développer, à se construire dès lors que les professionnelles seront attentionnées et bienveillantes à leur égard, les entendront et les soutiendront en étroite coopération avec leurs parents.

Les objectifs de l'équipe :

- Optimiser les conditions d'accueil et de séparation
- Favoriser l'éveil et le développement
- Développer la sociabilité et l'autonomie
- Accompagner les familles

Les valeurs :

- Pour l'enfant : respect, bienveillance, bientraitance, construction de liens affectifs avec l'enfant, accueil pour tous.
- Pour sa famille : respect, accompagnement et soutien à la parentalité, construction d'une relation de confiance, non jugement, mixité sociale et culturelle.
- Pour l'équipe professionnelle : respect, partage des compétences, soutien des compétences individuelles, construction des projets ensemble.

A- L'accueil du jeune enfant :

Les différentes activités proposées aux enfants seront réalisées en fonction de l'âge de l'enfant et découleront d'observations permettant l'évaluation de ses capacités.

a- Le bébé de 10 semaines à 9/10 mois

A ce stade l'enfant est centré sur lui-même, il ne se différencie pas de sa figure maternelle.

Tout en lui est évolutif, tant l'acquisition de sa force musculaire que celle de son équilibre, ses 5 sens, ses facultés mentales. Cette période se termine avec « l'angoisse de séparation », l'enfant a conscience de son identité propre et s'inquiète de la possible disparition de sa figure maternelle.

- Identification des besoins :

Besoin de sécurité affective, besoins physiologiques, sensori-moteurs et cognitifs, besoin de s'exprimer, besoin de repères.

- Objectifs pédagogiques :

Créer un climat chaleureux et sécurisant.

Favoriser la prise de conscience de lui-même et de son environnement.

Identifier et répondre aux besoins physiologiques dans le respect de son rythme propre et ainsi offrir à l'enfant les conditions nécessaires à son développement cognitif, à son développement sensori-moteur.

- Rôle de l'équipe encadrante

Prendre en charge individuellement, pour cela 4 professionnelles de l'équipe sont référentes pour les bébés.

Créer un véritable lien privilégié notamment lors des temps de repas et de soins corporels.

Installer confortablement sur des tapis où l'enfant va d'abord découvrir son corps puis va chercher à attraper des jeux sensoriels mis à disposition. Il va ainsi se construire par ses expériences propres et progresser à son rythme sur le plan moteur.

Garantir la continuité de l'allaitement maternel afin de respecter le souhait de la mère, en suivant un protocole vigilant sur le stockage du lait maternel, et en proposant une installation confortable dans la section pour allaiter.

Repères sensoriels avec doudou, couverture, foulard de la maison, dont l'odeur est connue de l'enfant.

Repères temporels par le respect des rythmes individuels de chacun autour de ses besoins physiologiques en alimentation et sommeil.

Repères spatiaux et visuels par l'organisation d'un espace délimité par des petites barrières autour du plan de change et du dortoir, décoration colorée, décoration personnalisée de son lit par ses parents.

b- L'enfant de 10 mois à 2 ans

L'enfant a conscience des adultes qui l'entourent et des autres enfants avec lesquels il se confronte. Cette période est marquée par la phase d'opposition, il répond non à de nombreuses sollicitations de l'adulte, l'enfant est possessif, il s'affirme. Il continue à progresser, il passe de la station assise à la station debout, il dit ses premiers mots, il se construit par ses explorations et ses expérimentations diverses.

- Identification des besoins :

Besoin de sécurité affective, besoins physiologiques, sensori-moteurs et cognitifs, besoin de s'exprimer, besoin de repères (espace, temps, personne), besoin de limites (interdits).

- Objectifs pédagogiques :

Offrir un cadre stable et sécurisant qui permet à l'enfant de se construire sereinement. Accompagner l'enfant de manière constructive et aidante dans ses découvertes de la vie en société, respect de l'autre, partage et dans l'agressivité qui en résulte parfois.

- Rôle de l'équipe encadrante :

Assurer un cadre affectif serein et enveloppant.

Favoriser un dialogue à la portée des enfants qui aide à développer le langage.

Profiter des temps individuels avec chacun, comme le temps des soins corporels pour favoriser l'attention personnalisée dont a besoin encore le jeune enfant.

Proposer des activités qui permettent de répondre aux besoins moteurs, de manipulation, d'expérimentation, d'exploration, de construction.

Veiller à la socialisation en expliquant les règles de vie en société, partage des jouets, actes de civilité, respect de l'autre, en proposant des activités en petit groupe.

Les jeux proposés durant cette période doivent être variés et permettre une activité parfois individuelle parfois collective.

Repérer les progrès de l'enfant et l'encourager dans sa conquête d'autonomie (par exemple, il commence à exprimer l'envie de manger seul).

Repères sensoriels avec doudou et/ou tétine, objet transitionnel qui offre à l'enfant réconfort s'il en manifeste le besoin.

Repères temporels par l'organisation de temps déterminés pour le repas et la sieste car l'enfant progresse peu à peu vers un rythme plus collectif, mais certains pourront encore bénéficier d'une prise en charge individuelle si le besoin s'en fait encore sentir, les réveils de sieste se feront de manière échelonnés. D'autres repères temps peuvent être pensés comme l'atelier comptines à heures fixes, l'activité dirigée, il est essentiel de structurer l'organisation de la journée.

Repères spatiaux par l'aménagement d'espaces de jeux différents en salle d'accueil pour inviter l'enfant à évoluer librement. Elle sera le lieu du jeu libre, activité qui développe la créativité de l'enfant, l'autonomie pour construire un futur adulte créatif et responsable. L'enfant est libre de tout mouvement sous la surveillance protectrice des professionnelles qui offrent des jeux correspondant à son âge dans un cadre garantissant sa sécurité. Le professionnel est disponible en répondant à l'enfant s'il l'invite dans son jeu mais en aucun cas interventionniste. Ainsi on pourra y voir un espace moteur, un espace jeux sensoriels, de manipulation, de mise en scène, un espace jeux de rôle avec petite cuisine, dinette

La salle d'accueil invite également au repos avec un coin calme avec coussin et tapis, pour des activités calmes, par exemple la lecture avant la sieste.

La salle de motricité, l'entrée, l'espace extérieur (pour les jeux moteurs), la salle peinture, l'espace repas (pour des activités manuelles et créatives), sont tant de lieux qui permettront aux professionnelles de diversifier les activités d'éveil, de multiplier les sources d'apprentissage.

c- L'enfant de 2 à 3 ans

L'enfant est plus indépendant par rapport à l'adulte, il joue en bonne entente avec les autres camarades du même âge, il aime être reconnu par les autres, avoir une place dans un groupe, il aime communiquer.

- *Identification des besoins :*

Besoin de sécurité affective, besoins physiologiques, sensori-moteurs et cognitifs, besoin de repères (espace, temps, personne), besoin de limites (interdits), besoins sociaux.

- *Objectifs pédagogiques :*

Aider l'enfant à affirmer son affectivité, à développer ses facultés relationnelles.
Créer des situations éducatives à la portée de l'enfant en respectant ses intérêts.
Accompagner vers l'autonomie, développer le langage.

- *Rôle de l'équipe encadrante :*

Offrir un cadre affectif sécurisant par un accueil chaleureux.

Respecter, accepter l'enfant tel qu'il est, avoir confiance dans ses possibilités latentes, attitude ressentie par l'enfant et qui constitue la base de la relation affective nécessaire à tout climat éducatif véritable.

Proposer des activités variées qui permettent de développer la créativité, le langage, les 5 sens, la motricité, les facultés mentales.

Accompagner vers l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, apprendre à s'habiller, à manger seul, à acquérir la propreté afin de contribuer sereinement à se préparer à la scolarisation. Les professionnelles ne font pas à la place de l'enfant, elles repèrent ses progrès et l'encouragent dans ses acquisitions diverses.

Proposer des jeux de société car au travers des jeux collectifs, l'enfant s'initie à l'acceptation des règles de jeux, au respect des autres, à l'entraide.

Repères sensoriels avec doudou et/ou tétine, objet transitionnel qui offre à l'enfant réconfort s'il en manifeste le besoin.

Repères temporels par l'organisation d'horaires fixes pour les repas, les temps de sieste, les activités dirigées, l'atelier comptines.

Repères spatiaux par l'aménagement de la salle d'accueil qui se compose d'un espace moteur, d'un espace jeux sensoriels, de manipulation, de mise en scène, d'un espace jeux d'imitation et d'un coin repos. L'ensemble des différentes salles autour de la salle d'accueil permet d'offrir un panel varié d'activités et permet le décroisement nécessaire à la pratique d'activités en petits groupes, l'une des clés d'une ambiance sereine.

d- Accueil de l'enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique

Au même titre que les autres enfants, les enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ont des besoins physiques, physiologiques et affectifs. C'est pourquoi la structure les accueille au même titre que tout autre enfant.

Cet accueil est soumis au préalable à une évaluation concernant sa prise en charge quotidienne dans le groupe d'enfants afin d'élaborer des créneaux horaires judicieux pour lui et le groupe d'enfants existant.

Un projet d'accueil individualisé peut être établi avec le médecin référent de la structure, la puéricultrice et l'éducatrice de jeunes enfants en collaboration avec la

famille, le médecin de famille et les intervenants extérieurs afin d'organiser l'accueil de l'enfant dans les meilleures conditions.

Ce projet spécifie :

- la prévention quotidienne et le traitement médical avec en annexe l'ordonnance médicale.
- le protocole d'urgence : signes d'appel, mesures à prendre et services médicaux à contacter.
- les besoins spécifiques et modalités d'accompagnement pour favoriser le bien-être de l'enfant dans la structure et son développement dans les meilleures conditions.
- l'information préalable et la formation permanente des professionnelles.

L'équipe éducative a le souci de repérer les difficultés mais aussi les compétences de l'enfant et de proposer des activités adaptées à ses capacités qui lui permettent de progresser et de le rendre le plus autonome possible. Elle ne manque pas de restituer les progrès aux parents afin de les soutenir dans leur fonction parentale et de leur renvoyer une image positive d'un enfant doué de compétences.

La structure permet l'accueil des professionnels extérieurs dans la prise en charge spécifique à l'enfant (soins paramédicaux).

Si l'enfant est bénéficiaire de l'AEEH, il pourra être accueilli jusque l'âge de 5 ans révolus.

L'accueil d'enfants différents, malades ou porteurs de handicap amène les autres enfants à la tolérance, et contribue à porter un regard positif sur la différence.

Le multi-accueil peut donc être amené à collaborer étroitement avec le CAMSP de Fouquières-les-Béthune, notamment pour l'élaboration d'un PAI, pour participer à des synthèses

Le multi-accueil peut également être amené à solliciter le pôle handicap « Gamins exceptionnels » dont le rôle est d'accompagner les professionnels d'EAJE par des actions de formation, de sensibilisation et de supervision à la question du handicap et en favorisant le lien avec les différents partenaires du secteur. La directrice a participé en 2015 et 2016 à six demi-journées de sensibilisation.

Le pôle met à disposition des professionnelles des malles pédagogiques pour une durée d'un mois. Ces malles contiennent des jeux ou du matériel pour les enfants porteurs de handicap mais aussi pour les autres enfants. Les professionnelles utilisent le matériel de ces malles également pour l'animation d'ateliers parent/enfant éveil sensoriel.

e- Le suivi des enfants

Un médecin référent est nommé pour la structure. Il intervient dans la structure 2 heures par mois.

Son rôle est d'être le garant dans la prévention médicale, sanitaire et sécurité en étroite collaboration avec la puéricultrice.

- Il assure le suivi médical des enfants, évalue la corrélation du développement neurologique et moteur avec l'âge de l'enfant.
- Il alerte le cas échéant les parents et les oriente vers le professionnel concerné.
- Il effectue une visite d'admission systématique et établit le certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité pour les bébés de moins de 4 mois.
- Il effectue des actions d'éducation et de prévention auprès des professionnelles.
- Il veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuses, d'épidémies ou autre situation dangereuse pour la santé.
- Il établit les protocoles d'urgence en collaboration avec la puéricultrice.
- Il établit les projets d'accueil individualisé des enfants porteurs de handicap, atteints de maladie chronique ou tout autre problème nécessitant un traitement.

2 outils sont utilisés :

- Fiche de suivi médical individuelle
- 2 Fiches de poids par groupe d'enfants affichées en salle de change

f- L'alimentation

Déjeuners et goûters sont quotidiennement préparés et livrés par le SIVOM du Béthunois qui garantit l'équilibre alimentaire et la sécurité de l'acheminement.

Un agent de restauration est chargé de la remise en température des repas, de la distribution, de l'entretien de la cuisine dans le respect des normes de sécurité alimentaire et assure la traçabilité nécessaire.

Les repas commandés sont adaptés aux différentes tranches d'âge des enfants accueillis et sont donc adaptés aux besoins spécifiques de chacun.

2 professionnelles sont employées et se relayent une semaine sur deux entre l'école maternelle et le multi-accueil.

g- Sécurité sanitaire

La sécurité sanitaire passe par un entretien quotidien des locaux, du matériel utilisé, du linge, des jeux et par une hygiène rigoureuse de l'ensemble des professionnels intervenant autour de l'enfant.

Les professionnelles encadrantes ont un rôle déterminant dans l'évitement des transmissions microbiennes :

- Lavage des mains rigoureux et régulier notamment après souillures (passage aux toilettes, changes, DRPI), avant des préparations de contact direct à l'enfant (préparation de biberon).
- Port de gants (après lavage des mains) pour les changes, soin de plaie ouverte, contact avec souillures.
- Respect des protocoles d'hygiène au quotidien (entretien des jouets, des différents espaces de jeux, en cas de maladie contagieuse).
- Entretien du linge en collaboration avec l'agent d'entretien dans le respect du protocole mis en place.
- Entretien ponctuel des surfaces et des sols afin de garantir la continuité d'un espace le plus sain possible (vomissement d'un enfant, absence de l'agent d'entretien).

Un agent d'entretien est chargé de l'entretien du linge, des locaux dans le respect des procédures mises en place.

B- L'accueil des parents :

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Cela implique de prendre la mesure de l'importance de leur rôle dans l'éducation de leur enfant et de savoir agir avec réserve en fuyant nos certitudes et nos a priori.

La notion de coéducation implique un échange autour de l'enfant, avancer dans une direction déterminée ensemble, une coopération qui implique pour les professionnelles de respecter les valeurs et compétences des parents.

Les parents sont d'abord accueillis par la directrice pour procéder à l'inscription administrative de l'enfant, définir les modalités d'accueil en fonction des besoins, présenter le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement, présenter l'équipe professionnelle, les locaux, rassurer et répondre à toutes les questions. Ce premier contact est important pour la mise en confiance des familles et prépare à une rentrée plus sereine.

Accueillir un enfant c'est accueillir sa famille. La mise en confiance par l'équipe rassure les parents et influe sur la capacité de l'enfant à se sentir bien dans son nouvel environnement.

Lors de la période d'adaptation, une première heure d'accueil de l'enfant et de sa famille est prévue pour faire connaissance, établir un lien. Les parents sont invités à partager l'ensemble des informations sur le quotidien de leur enfant à la maison. Outre les informations essentielles concernant le repas et les habitudes de sommeil, il est intéressant de connaître ses jeux préférés, la chanson qu'il aime pour s'endormir. Toutes ces informations sont notées sur une fiche individuelle qui permet une transmission à toute l'équipe.

Il n'y a pas de planification type de cette période d'adaptation. Le déroulement de cette période dépend de la disponibilité des familles, de ses besoins (reprise de travail), de la capacité de l'enfant à s'habituer à son nouvel environnement.

La continuité maison/multi-accueil soutient l'épanouissement de l'enfant, les parents peuvent apporter divers objets pour personnaliser son lit par exemple et bien sûr l'objet transitionnel de l'enfant (doudou, tétine, foulard avec odeur de maman)

Les parents sont invités ponctuellement à entrer au sein de la structure s'ils le souhaitent, pour rechercher leur enfant endormi au dortoir, lui donner la fin de son repas ou le changer avant de partir. Ils peuvent trouver un temps d'échange avec les professionnelles. Des échanges autour de l'éducation et de la prévention peuvent ainsi se mettre en place, la professionnelle est attentive aux attentes des parents, la notion de coéducation prend là tout son sens. De façon indirecte, l'observation des compétences de chacun permet aux parents de s'approprier des attitudes éducatives bénéfiques pour l'enfant et pour les professionnelles de percevoir une image parentale valorisante.

Les transmissions sont importantes, il est toujours agréable pour les parents de savoir ce que leur enfant a fait dans sa journée, quels sont ses progrès, quelles sont ses attitudes relationnelles et comportementales. Il est également important pour l'ensemble de l'équipe de connaître les informations nécessaires à une bonne prise en charge de l'enfant. Pour cela l'équipe dispose de différents outils de communication :

- Carnet de suivi des bébés rendus quotidiennement aux parents, qui permet aux parents de noter les événements importants de la nuit et du matin.
- Cahier de transmissions pour les plus grands avec les informations importantes des familles à l'arrivée, les heures de sieste, le repas, les activités réalisées à retourner aux familles au moment du départ.

Les parents sont invités à participer à différentes fêtes, Noël, fête de juin, carnaval ou sorties éducatives. Leur implication dans l'organisation de ces événements est sollicitée.

Les parents sont régulièrement sollicités pour apporter du matériel de récupération nécessaire à la réalisation d'activités manuelles.

Lors de certains temps forts de l'année, notamment la fête de Noël et la fête de juin, des reportages photos sont affichés dans le couloir.

Des ateliers parents/enfants sont proposés, partage d'un temps privilégié autour du plaisir dont les objectifs sont :

- observer le comportement de l'enfant, repérer ses réussites.
- partager une activité dans une ambiance conviviale.
- aux parents d'être "acteur" de la structure.
- soutenir la fonction parentale.
- consolider, renforcer les liens familiaux.
- créer du lien social : une occasion de temps d'échange et de rencontre entre parents et professionnelles.
- des échanges de compétences.

La mise en place d'un journal trimestriel « l'île aux infos » permet également de communiquer avec les familles : nos formations professionnelles (quelques messages éducatifs qui en découlent), nos projets d'équipe, les ateliers et les fêtes en photo, les anniversaires, quelques comptines, l'agenda trimestriel.

L'équipe travaille à la mise en place d'un « accueil café » le matin. Ces accueils auront lieu de façon ponctuelle, ils seront l'occasion d'échanges sur des thèmes choisis par les familles qui y participent comme les limites, l'alimentation, la propreté

C- L'organisation de travail de l'équipe professionnelle :

a- Composition et missions de l'équipe

Le multi-accueil est placé sous la responsabilité d'une directrice infirmière puéricultrice, elle-même placée sous l'autorité du Maire et de la Directrice Générale des Services.

Son rôle est de garantir le bien-être, la santé, la sécurité et le développement des enfants accueillis, d'organiser le suivi médical des enfants en collaboration avec le médecin référent, d'organiser l'accueil de l'enfant porteur de handicap ou atteint de

maladie chronique par l'élaboration d'un projet d'accueil individualisé en collaboration avec le médecin référent, l'éducatrice de jeunes enfants et la famille, de veiller sur le plan juridique, sanitaire et social, d'accueillir et orienter les familles, de gérer administrativement et financièrement la structure en collaboration avec la directrice générale des services, de mettre en oeuvre les orientations définies dans le projet d'établissement, d'animer et accompagner l'équipe professionnelle, d'accueillir les stagiaires, de développer et entretenir les partenariats.

Elle est secondée par une directrice adjointe éducatrice de jeunes enfants. Elle assure la continuité de direction en cas d'absence de la directrice en garantissant le fonctionnement de la structure notamment dans la gestion des présences enfants, le respect des procédures, la prise des mesures médicales nécessaires à la santé de l'enfant.

Son rôle est de veiller au bien-être, à la sécurité, à la santé et au développement des enfants accueillis, d'accueillir l'enfant et sa famille auprès de laquelle elle apporte un soutien dans l'éducation, de créer les conditions nécessaires au bien-être de l'enfant, de faire partager à l'équipe ses connaissances et techniques éducatives, d'élaborer et mettre en oeuvre des projets pédagogiques favorisant l'éveil et le développement du jeune enfant en fonction des différentes tranches d'âge, de relever les problématiques qui émanent du quotidien et met en place des actions visant à les résoudre en collaboration avec la directrice et l'équipe, de faciliter l'intégration des enfants porteurs de handicap ou atteints de maladie chronique, d'encadrer les stagiaires.

Les auxiliaires de puériculture veillent au bien-être, à la sécurité, à la santé et au développement des enfants accueillis. Elles accueillent l'enfant et sa famille, elles identifient et répondent aux besoins des enfants, les soutiennent dans leurs apprentissages, proposent des activités d'éveil adaptées à l'âge des enfants, assurent les soins courants d'hygiène et de prévention. Elles assurent le nettoyage et la désinfection des espaces, du matériel, du linge. Elles accompagnent les stagiaires dans leurs apprentissages.

Les animatrices veillent au bien-être, à la sécurité, à la santé et au développement des enfants accueillis. Elles accueillent l'enfant et sa famille, elles proposent des activités d'éveil, assurent les soins courants d'hygiène en collaboration avec les auxiliaires de puériculture, assurent le nettoyage et la désinfection des espaces, du matériel, du linge.

Un agent de restauration est chargé de la remise en température des repas, de la distribution, de l'entretien de la cuisine dans le respect des normes réglementaires HACCP.

Un agent d'entretien est chargé de l'entretien du linge, des locaux dans le respect des procédures mises en place.

b- Le personnel d'encadrement auprès des enfants (prévu pour 28 places) :

- Une infirmière puéricultrice 0.3 etp
- Une éducatrice de jeunes enfants 1 etp
- 5 auxiliaires de puériculture 5 etp
- 1 animatrice 0.3 etp

Soit un taux d'encadrement de 6.6 etp

Par ailleurs, la commune de Labourse recrute chaque année 1 animatrice en apprentissage qui passe un CAP petite enfance (0.7 etp dans la structure, le reste du temps est effectué en cours)

C'est la diversité des compétences, des expériences, des qualifications, des personnalités de chacun qui fait la richesse d'une équipe. Mutualiser les ressources individuelles, partager les connaissances, savoir que nous ne connaissons pas tout permet de cheminer ensemble vers l'objectif commun d'un accueil de qualité de l'enfant et de sa famille et suppose l'ouverture d'esprit de l'ensemble des professionnels.

La bienveillance des salariés représente la base de bonnes conditions de travail et influence indirectement sur la qualité du service proposé aux usagers. Au-delà même des valeurs humaines qui nous appartiennent, c'est donc au service de l'ensemble des personnes qui fréquentent le multi-accueil que se tourne cette réflexion.

Il est donc essentiel que le personnel se sente considéré, écouté, valorisé dans ses compétences.

Chaque professionnel sera soutenu dans ses compétences individuelles et aura la possibilité d'exprimer ses idées, de faire part de ses propositions, pourra ainsi rédiger procédures, protocoles, élaborer un outil

Dans cet esprit, le personnel sera systématiquement consulté lors d'un besoin en renouvellement du matériel et sera l'occasion de repenser certains aménagements dans un souci permanent d'amélioration des conditions d'accueil et de travail et notamment sur le plan ergonomique.

c- Organisation de travail et outils

Un planning journalier informatisé mentionne la liste des enfants présents, les heures d'arrivée et de départ.

Les arrivées et départs de chaque enfant sont pointés sur tablette tactile.

La communication entre professionnels, les transmissions sont importantes. La salle de pause est le lieu de communication privilégié, horaires du personnel, tableau véledaí
Des cahiers de transmissions pour l'équipe sont utilisés : le cahier quotidien, le cahier de l'équipe des bébés, le cahier de l'équipe des grands, le cahier de l'équipe restauration.

Des réunions d'équipe sont organisées régulièrement le soir.

Un outil d'organisation dans la répartition des salles et des activités est nécessaire pour organiser les journées.

Un planning d'organisation des tâches est établi qui reprend les temps forts tels que le repas, la sieste, les changes, l'atelier comptinesí , il permet de rythmer l'organisation de travail des professionnelles, évite que ce soit toujours les mêmes qui fassent la même chose. Cette maîtrise du déroulement de la journée est nécessaire pour cadrer les enfants et évite les situations à risque d'agressivité, si les professionnelles savent ce qu'elles ont à faire, les enfants peuvent savoir aussi ce qu'ils vont faire et l'anticipation de l'activité participe à la stabilité de l'enfant.

Quand la maîtrise de l'organisation existe, elle peut ensuite laisser la place à l'imprévu, réponse à une envie ponctuelle (liée au temps par exempleí), à l'inaction, à la rêverieí

Il est essentiel de ne pas tomber dans le piège de l'activisme et de la productivité pour prouver aux parents que l'on fait bien son travail, puisqu'un résultat le prouve.

Certaines journées ne laissent pas forcément de place à une activité productive et lorsqu'elle a lieu, l'enfant n'a aucune obligation à y participer s'il ne le souhaite pas (exemple de l'enfant qui ne veut pas mettre sa main dans la peinture pour réaliser le cadeau pour ses parents).

Quelles que soient les temps de la journée, les professionnelles tiennent compte des envies des enfants, ils ne sont pas forcé de manger, de dormir, de participer à l'activité, ils ont la possibilité de faire leurs propres choix, choisir leurs jeux, s'asseoir à telle placeí

Un projet pédagogique autour d'une thématique annuelle choisie par l'équipe, dirigé par l'éducatrice de jeunes enfants donne sens et cohérence à l'action. Renouvelé annuellement dans le but de développer la créativité des professionnelles et d'éviter l'ennui. Le choix de la thématique ouvre à la recherche d'un éventuel partenariat repéré dans le secteur.

Des fiches d'observation peuvent être établies à l'initiative des professionnelles dès lors qu'elles ont repéré des difficultés spécifiques chez certains enfants (par exemple un trouble du comportement) qui permet d'entamer une démarche préventive en étroite collaboration avec les parents, le médecin référent, la puéricultrice et d'alimenter les échanges avec les professionnels sollicités par la suite.

d- Les modalités de formation

Annuellement, chaque professionnel participe à un entretien annuel d'évaluation avec son responsable hiérarchique. Cet entretien permet d'identifier les besoins en formation du professionnel en fonction des objectifs individuels définis lors de l'entretien.

En fonction de l'orientation du projet d'établissement ou d'un projet pédagogique sur lequel l'équipe souhaite travailler, des besoins collectifs de formation peuvent émerger et trouveront leur place dans le cadre de la préparation du plan de formation annuel.

2/ PROJET SOCIAL

a- Un besoin repéré :

La commune de Labourse s'inscrit dans une politique de développement urbanistique forte. Elle voit donc sa population s'accroître de façon importante et notamment auprès de la tranche 25/40 ans, globalement active.

Fort de ce constat, la commune a dû s'engager dans une réorganisation de l'accueil des enfants scolarisés et a donc pris la décision de construire une nouvelle école maternelle permettant l'ouverture d'une classe supplémentaire et d'améliorer les conditions d'accueil des enfants.

La commune a proposé depuis décembre 1999 un accueil pour les très jeunes enfants dans une halte -garderie dont les locaux ne répondaient plus aux normes par rapport au nombre d'enfants accueillis. De plus, l'amplitude horaire courte et la fermeture de l'établissement le mercredi ne correspondaient plus aux besoins d'une partie de la population qui travaille à temps complet et qui a besoin de compter le temps trajet/travail dans l'accueil de leur tout petit.

Par ailleurs, la commune souhaitait voir son établissement d'accueil du jeune enfant se conformer strictement aux réglementations en vigueur définies par le décret d'août 2000, revu et remplacé par le décret du 7 juin 2010 du Code de la santé publique et à ce titre a adopté un fonctionnement multi-accueil depuis le 1^{er} janvier 2014.

Pour des raisons évidentes de réponse à un besoin de la population laboursoise, de qualité d'accueil des très jeunes enfants, la commune a donc décidé de construire également un nouvel établissement pour recevoir le multi-accueil qui augmente sa capacité d'accueil de 18 à 28 places, augmente son amplitude horaire le soir jusque

18h30 et ouvre ses portes le mercredi. L'établissement est ouvert au public depuis le 1^{er} septembre 2014.

b- La construction du bâtiment :

Sur le plan architectural, le bâtiment s'étend sur 403.78m²

Il se situe 1A rue Charles Hernu à Labourse

La mairie de Labourse est propriétaire et gère administrativement et financièrement l'établissement.

Les plans ont été élaborés après avoir visité 4 établissements d'accueil du jeune enfant et en étroite collaboration avec le service de protection maternelle et infantile.

Il bénéficie d'équipements fonctionnels, adaptés et sécuritaires.

Il participe à l'amélioration des conditions de vie de chacun par ses choix esthétiques en matière de décoration (couleur des murs, des sols) et ses vues sur l'extérieur avec un aménagement des espaces verts dont le patio minéral reconnu comme ayant des vertus apaisantes.

Le bâtiment bénéficie de systèmes de détection incendie et d'évacuation conformes aux réglementations en vigueur.

Afin d'éviter les intrusions, il bénéficie également d'une télésurveillance en dehors des horaires d'ouverture en plus de la fermeture du parking extérieur.

La maintenance des divers équipements sera assurée par les services municipaux.

c- Une démarche respectueuse de l'environnement :

Labourse est une commune qui s'inscrit dans une démarche respectueuse de l'environnement, tant du côté de la municipalité que du côté des associations (tri sélectif, réaménagement des étangs, organisation de journées de solidarité pour le ramassage des déchets)

Dans ce même esprit, le multi-accueil se soucie de son impact sur l'environnement et souhaite s'inscrire dans une démarche respectueuse de l'environnement. Cette démarche représente l'une des raisons de la construction d'un bâtiment dont les classes énergétiques sont optimales. Dans les actes de la vie courante, le personnel utilisera des gants de toilettes et serviettes, des couches bio, il proposera des activités avec du matériel de récupération, utilisera des produits d'entretien verts, effectuera le tri sélectif et initiera les enfants à cette pratique. Des formations de sensibilisation du personnel à « l'éco-agir » seront proposées. Eventuellement la récupération de jouets à qui l'on offre une « seconde vie », en bon état et dans la limite des règles d'hygiène.

d- La prestation d'accueil proposée :

Le multi-accueil « L'île aux enfants » est une structure d'accueil en journée de 28 places pour les enfants de 10 semaines à 4 ans. Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Le multi-accueil fonctionne conformément :

- Aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.
- Selon le cadre défini par le décret n°2010-613 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants de moins de 6 ans du Code de la santé publique.

Il accueille en priorité les enfants Laboursois.

La situation sociale, économique ou professionnelle ne revêt aucune importance.

Il peut accueillir les enfants des communes voisines sous réserve de places restantes.

Il accueille en priorité des enfants dont les parents sont dans un parcours de réinsertion sociale ou professionnel et dont les ressources sont inférieures au montant du RSA et s'engage à ce titre à en accueillir un minimum de 10%.

Il accueille des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique, si l'enfant est bénéficiaire de l'AEEH, il peut être accueilli jusque l'âge de 6 ans.

Il accueille en priorité les enfants non scolarisés, l'accueil périscolaire le mercredi et les vacances scolaires est possible sous réserve des places restantes.

Modulation de l'agrément pendant les périodes scolaires :

- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

7h30/8h	8h/8h30	8h30/12h	12h/13h30	13h30/17h	17h/18h	18h/18h30
8 places	16 places	28 places	22 places	28 places	16 places	8 places

- Le mercredi :

7h30/8h30	8h30/12h	12h/13h30	13h30/17h00	17h/18h30
10 places	20 places	14 places	20 places	10 places

Modulation de l'agrément pendant les vacances scolaires :

- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

7h30/8h	8h/8h30	8h30/12h	12h/13h30	13h30/17h	17h/18h	18h/18h30
4 places	12 places	22 places	16 places	22 places	12 places	4 places

- Le mercredi :

7h30/8h30	8h30/12h	12h/13h30	13h30/17h00	17h/18h30
5 places	16 places	10 places	16 places	5 places

Il est proposé 3 types d'accueil :

- *Régulier* :

Les besoins sont connus à l'avance, sont récurrents, l'accueil peut être à temps partiel ou à temps complet.

Il oblige à l'établissement d'un contrat basé sur des horaires fixes ou un volume d'heures mensuelles pour une période déterminée d'une durée maximale de 1 an renouvelable.

La structure s'engage à accueillir l'enfant sur les temps réservés.

- *Occasionnel* :

Les besoins sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents.

L'enfant est accueilli de façon irrégulière, les demandes sont ponctuelles selon des besoins spécifiques des familles (formation, hospitalisation...)

- *D'urgence* :

Les besoins ne peuvent pas être anticipés.

L'enfant n'est pas connu de la structure, il peut être accueilli sans démarche préalable pour une durée de 5 jours maximum.

Soucieux d'être à l'écoute des besoins des familles, quel que soit le type d'accueil choisi, les parents pourront décider de l'heure d'arrivée et de départ de leur enfant.

e- Développement partenarial

Soucieux de la cohésion des différentes actions menées en faveur de l'enfant, nous ne pouvons concevoir autrement que dans la recherche, le développement et l'entretien d'un travail en partenariat.

Nos premiers partenaires sont les parents mais il existe un ensemble d'institutions et services concernés directement ou indirectement par la petite enfance avec lesquels il est intéressant voire essentiel de collaborer.

Les partenariats internes :

- Le relais assistantes maternelles géré par le SIVOM du Béthunois, est accueilli au sein du multi-accueil 2 fois par mois.
- L'école maternelle avec un projet de préparation à l'entrée en école maternelle, accueil périscolaire pour les enfants inscrits en petite section.

Les partenariats externes :

- La Caisse d'Allocations Familiales, premier financeur de l'établissement avec la prestation de service unique.
- La Protection Maternelle et Infantile : puéricultrice, assistante sociale, intervenants qui peuvent nous alerter sur un besoin d'accueil pour une famille en situation d'urgence sociale ou en projet de réinsertion professionnelle. Médecin, puéricultrices, psychologue avec lesquels on peut aborder nos difficultés d'accompagnement d'une famille en difficulté.
- Le CAMPS, le CMP dans le cas d'un accueil commun ou d'une orientation, des réunions de synthèse peuvent s'organiser.
- Le pôle handicap « Gamins exceptionnels »
- Le réseau parentalité 62
- Les associations, écoles spécialisées, médiathèque à proximité, pour faire profiter aux tout petits des talents alentour et ouvrir l'esprit à l'art, la culture de manière ludique ou proposer des richesses éducatives que le multi-accueil ne peut offrir.

L'équipe a pour vocation de rechercher et entretenir ces partenariats.

3/ EVALUATION

Le multi-accueil s'inscrit dans une démarche qualité par une évaluation régulière des pratiques professionnelles, par la reconnaissance de nos erreurs, par la remise en question régulière, par l'ouverture d'esprit grâce à des lectures régulières (livres et articles à disposition en salle de pause) par des échanges entre professionnelles en formation, par des enquêtes de satisfaction auprès des familles.

Il s'agira pour les professionnels :

- de dire ce qu'ils font.
- de faire ce qu'ils disent.
- de l'écrire pour pouvoir s'y référer, le mettre en valeur et le communiquer.
- de vérifier s'ils sont parvenus à faire ce qu'ils avaient écrit, comme ils l'avaient écrit, pour en apprécier l'écart et le corriger.

et ce dans un seul but : optimiser l'accompagnement de chaque enfant qui nous est confié.

De façon plus élargie, le rapport d'activité annuel remis à la Caisse d'Allocations Familiales est l'occasion de réajustements, de l'identification de nouveaux objectifs afin d'optimiser la gestion de l'établissement.

Conclusion :

La conjugaison de l'ensemble de ces éléments permet aux enfants de s'épanouir et de se construire dans un environnement serein, dans un cadre stable et bien défini. Ce projet est avant tout celui des enfants et de leurs familles, c'est à leur intention qu'il est pensé, qu'il affirme des engagements.